

_ 250
Moto Club des Puys
_ 0734
_ 28 Août 2022
Les Places 19310 Louignac
. Villeneuve Gérard
josette.villeneuve@orange.fr
05 55 85 19 21 - 06 43 89 27 30

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Brehier J P Flory K	Licence : 225025 322408
Président du Jury ou Arbitre*	Opalinski R	Licence : 054480
Membre du Jury	Solnon G	Licence : 22416
Membre du Jury		
Commissaire technique responsable	Valade M FFM	Licence : 49508
Responsable du chronométrage	IMNA	Licence :

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : le 27 de 14h a 18h de 7h a 9h le 28

Contrôles Techniques : le 27 de 14h a 18h-de7h a 9h le 28

Remise des prix: 17h30

Départ : 9h

Arrivée: 17h

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie CF Motos Anciennes	16	maxi Cylindrée toutes	Tarif et Description
Elite	18	toutes	65€
Ligue 1 et ligue 2	16	toutes	65€
Ligue 3	16	Toutes	52€
Family Enduro	14	Toutes	52€

Engagement :

Site Internet --- engage-sports.com

Contact -----julien@engage-sports.com

Téléphone ---- 06 58 82 30 99 E-mail --

Chronométrage:

Location de transpondeur : ■ oui □ non

Tarif:

Caution : licence

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON ■ OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Nom du responsable Nombre de secouriste Hôpital le plus proche	Brive	Nombre d'ambulance(s)
Article 8 Caractéristiques :	Le site de pratique Longueur de la boucle70km	Distance journalière 210km
Nombre de spéciale(s) :	Nombre de Contrôles Horaires 2 De type Banderolée (MX) 2 De type Enduro (en ligne) De type X-Trem	Contrôles de Passage Longueur(s) 5000m Longueur(s) Longueur(s)
Les Spéciales sont-elle	en groupe (un par journée de course maximum) es chronométrées dès le premier tour ? n empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulati	■ oui □ non Nombre de participants : 350



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 4/05/2022

Date: OS OS SEPART

Antienne Umdusing - 35

Visa de la FFM

Date: 19/05/2022

Numéro: 22/0456



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

4, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org



N° d'épreuve FFM	250
Moto-Club —	Moto Club des Puys
N° d'affiliation———	0734
Date —	28 Août 2022
Lieu —	19310 les Places LOUIGNAC
Organisateur technique -	Villeneuve Gérard
E-mail ———	josette.villeneuve@orange.fr
Téléphone —	05 55 85 19 21 - 06 43 89 27 30

CDF ENDURO à **I'ANCIENNE**

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2022

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le championnat de France d'Enduro à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve. Cet officiel tiendra le rôle de Président de jury pour les catégories du championnat de France.

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

C1: Motos de 1976 et avant ✓ C4 : Motos de 1983 à 1985 inclus

C7: Motos 4T de 1986 à 1996 C2: Motos de 1977 à 1979 inclus C5: Motos 4T des classes C1/C2/C3 et C4 Vétérans & Féminines: 1 Tour

C3 : Motos de 1980 à 1982 inclus C6 : Motos de 1986 à 1992 inclus

Machines admises : Elles doivent obligatoirement être d'un millésime inférieur ou égal à 1996 et être équipées pour les machines jusqu'en 1985 des freins à tambours. Les modèles de 1986 à 1996 peuvent être équipées des freins à disques et/ou des freins à tambour.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT, NJ3C (détenteur d'un BSR et âgé d'au moins 14 ans) ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. Les licenciés « une épreuve » sont classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points au Championnat. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Visa du Moto-Club

Date: 28/02/2022

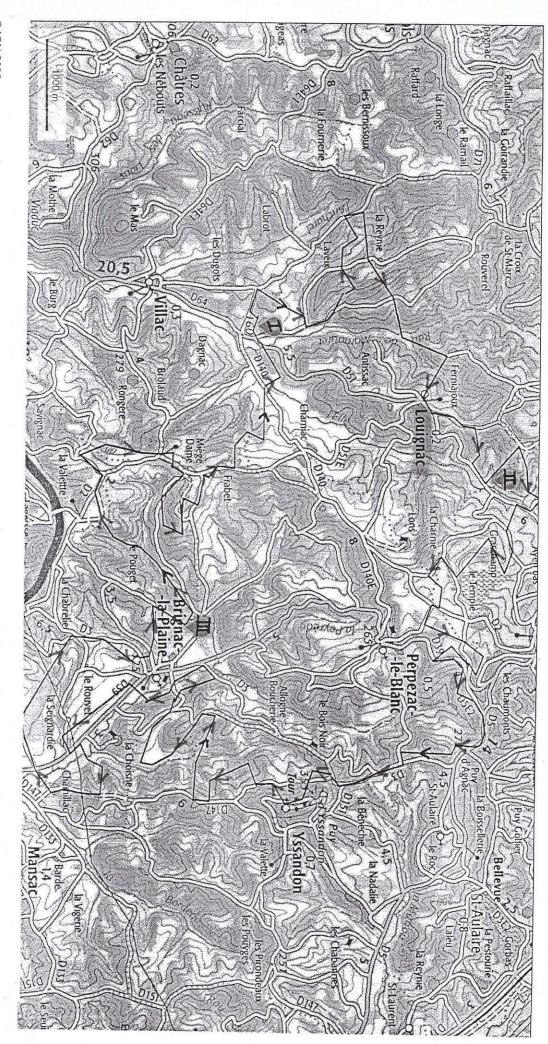


Visa de la FFM

19/05/2022 Numéro: 22/0456



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation 74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude: Latitude:

1° 19′ 50″ E 45° 12′ 26″ N

T CH 1-4-7-Spéciale 1-3-5-Le Chuquet lieu-dit le Moulin Commune de Louignac N 45° 14' 15"87 E 1° 20' 7"364 1 Départ - retour les Places de Louignac CH 3-6-9 Parc pilotes - sanitaires N 45° 12' 176" E 1° 16" 011"

CH 2-5-8-Spéciale 2-4-6-Lieu-dit La Tuillére commune de Brignac la Plaine N 45° II' 22"815 E I° 17" 53"171

https://www.geoportail.gouv.fr/carte



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DES PUYS 25 ROUTE DE LA CROIX - 19310 BRIGNAC-LA-PLAINE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°10973764404 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur ENDURO NATIONAL RONDE DES PUYS se déroulant à LOUIGNAC du 27/08/2022 au 28/08/2022.

Cette attestation est valable du 27/03/2022 à 12:00 au 28/08/2022 à 20:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le 3 mai 2022

Pour la société,

AZA Preates Huil 20/28 Avenue du Rhia 67/100 STRASBOURG Tol.: 03 88 44 60 00 Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
 Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti 	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	. 50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

⁽¹⁾ Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

⁽²⁾ Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme